Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses

Band: 113 (1987)

Heft: 7

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

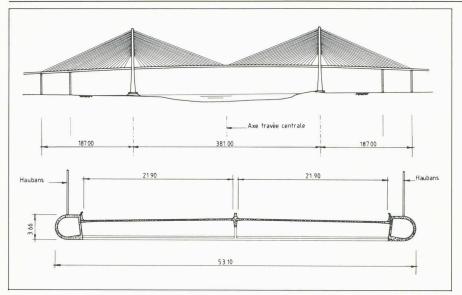


Fig. 21. – Pont de Baytown, variante avec bicaissons latéraux.

pente métallique permet le franchissement de portées exceptionnelles, tout en conservant l'avantage intrinsèque de poids et de rigidité des structures en béton.

On notera que les quelques ouvrages décrits dans cet article, auxquels l'auteur a participé de près personnellement, permettent de réaliser un équilibre esthétique qui découle naturellement de formes fonctionnelles dans lesquelles la matière suit logiquement le cheminement des efforts.

Adresse de l'auteur: Jean Muller Figg and Muller Engineers, Inc. Tour Manhattan 92095 Paris-La-Défense Cedex 21

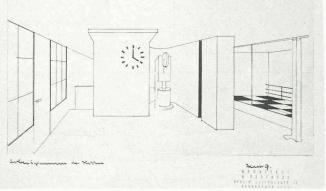
Actualité

La villa Kenwin sauvée de l'abandon

Cette remarquable maison, témoignage essentiel de l'architecture moderne, a échappé à plusieurs des dangers qui la menaçaient. Outre qu'elle était totalement à l'abandon et que, de ce fait, elle se dégradait très rapidement, elle s'est trouvée exposée aux méfaits des vandales, plus ou moins conscients; certains tuyaux ont été rompus, l'eau s'est répandue sur le parquet qui a gonflé et s'est fortement abîmé; des vitres cassées dans la cage d'escalier et des écoulements de terrasse bouchés ont favorisé un véritable torrent qui a dévalé les marches, décollant le revêtement du sol et faisant cloquer l'enduit

Mais le danger a pris aussi des aspects plus subjectifs: des acheteurs potentiels ont mandaté des architectes; ceux-ci n'ont pas craint de projeter une surélévation, qui aurait mutilé pour longtemps ce bâtiment. Le comité de sauvegarde de la villa Kenwin a dû faire opposition à ce projet, ce qui a sans doute découragé les promoteurs.

Enfin, récemment, c'est un jeune confrère architecte, Giovanni Pezzoli, diplômé de l'EPFZ en 1974, habitant actuellement une des fameuses villas Dubochet, à Veytaux, mais copropriétaire d'un important bureau d'architectes de l'Ouest lausannois, qui a acheté cette villa. M. Pezzoli a déclaré très clairement qu'il allait d'abord demander le classement du bâtiment, qui deviendra ainsi le plus jeune monument historique vaudois. Puis, en collaboration avec la section des monuments historiques, il va procéder à sa rénovation pour en faire sa propre habitation. Enfin, il a déclaré que, sous certaines conditions, il pourrait autoriser la visite de la maison. Il peut aussi, dès lors, édifier un bâtiment sur la partie du terrain sise en amont; et là, nul ne peut envisager ce qui va



L'heure de la renaissance a-t-elle sonné pour la villa Kenwin? (Reproduction d'un document original de Henselmann.)

se passer. Pour notre part, nous continuons de penser que l'environnement immédiat d'un bâtiment tel que la villa Kenwin a autant d'importance que le bâtiment lui même (il faut déplorer que celui-ci ait déjà été compromis par l'édification d'un bâtiment, en cours actuellement, en bordure de la route du lac, en aval de la villa Kenwin); mais le nouveau propriétaire est un spécialiste et cette qualité devrait apaiser nos craintes. De toute façon, le comité de sauvegarde de la villa Kenwin continuera à porter un regard attentif sur ce bâtiment, car il n'oublie pas que plus de 120 signatures de représentants éminents des arts et de la culture, de notre pays et de l'étranger - et même des Etats-Unis -, lui imposent la vigilance la plus grande. C'est avec enthousiasme que le comité de sauvegarde répondrait à l'offre de coopération que pourrait lui faire parvenir M. Pezzoli. Alors, direz-vous, tout est bien qui finit bien.

Certes, «Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras», mais, à nouveau, nous éprouvons un petit sentiment d'amertume; non pas à l'égard du nouveau propriétaire, à qui nous souhaitons courage et persévérance mais, encore une fois, à l'adresse des responsables de la politique culturelle de notre canton. Nous avons pris contact avec deux conseillers d'Etat

(MM. Marcel Blanc et Daniel Schmutz), nous avons transmis à notre gouvernement un manifeste, accompagné de plus de 120 signatures (parmi elles, celles de Alberto Sartoris, Mario Botta, Jacques Chessex, Victor Ruffy, Jean Balissat, Richard Meyer, la FAS, l'UIA, Maurice Cosandey, Charles-Henri Favrod, René Berger, Rosemarie Lippuner, Michel Thévoz, des professeurs A. Knoepfli et Schwind, de John Hejduk, Robert Slutzky, Jacques Gubler et beaucoup d'autres); ce manifeste proposait de faire de la villa Kenwin un lieu privilégié où l'information, les échanges et les rencontres auraient un caractère quasi permanent. Mais le Conseil d'Etat n'a pas répondu aux expéditeurs du manifeste, se bornant à en accuser réception. Récemment, un fascicule distribué à tous les ménages, intitulé « Tout et tous pour les jeux - Lausanne 94 » n'a pas hésité à préciser que la première phase, celle de la candidature nationale que Lausanne vient de remporter, a fait l'objet d'un engagement de Fr. 379 000.-, financé en partie par l'Etat de Vaud, qui s'engage d'ores et déjà à consacrer Fr. 1000000.- au budget de la deuxième phase, celle de la candidature internationale. On le voit, pour un aléatoire avenir olympique, les millions se trouvent rapidement; pour le patrimoine et la culture, on fait la sourde oreille en haut lieu, on fait fi de l'intervention des spécialistes les plus éminents. Nous ne saurons sans doute jamais ce qui peut expliquer l'attitude du Conseil d'Etat en cette occasion, mais nous n'hésitons pas à affirmer qu'une fois de plus, une belle occasion de faire quelque chose de valable a été gâchée. Dommage!

La Norvège à la veille de l'introduction de l'énergie à base de gaz

Les autorités norvégiennes sont en train d'étudier la construction d'une centrale électrique basée sur le gaz, pouvant rendre superflu le développement d'autres sources d'énergie jusqu'à l'an 2000.

Les plans les plus avancés sont ceux de la centrale de Kårstø, sur la côte ouest du pays. La compagnie nationale d'électricité, Statskraft, donne la priorité à ce projet et espère obtenir la concession dès que possible, de sorte à commencer les travaux de construction au début de 1988. Les plans seront réalisés en collaboration avec la compagnie pétrolière nationale, Statoil, qui est responsable de toutes les ventes de gaz norvégien.

Plus au nord, sur le Haltenbanken, le développement très prochain des gisements de Heidrun et Draugen fournira 2 milliards de mètres cubes de gaz par an qui, transformés en électricité, correspondent à 10-12% du total de la production norvégienne d'énergie, aujourd'hui de 100 TWh. Heidrun et Draugen seront en production au début des années 1990, d'où la nécessité de prévoir une utilisation rentable de ce gaz.

Une autre question qui doit être tranchée est celle du lieu de production d'énergie, soit en mer soit à terre. Dans ce dernier cas, il faudra construire un gazoduc suffisamment grand pour pouvoir transporter le gaz produit sur l'ensemble de Haltenbanken.